

Séance du conseil du 29 septembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 29 septembre 2021, convoquée à 16 h et débutée à 16 h 08, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 646	2	Alain Dubois
Plessisville	6 642	5	Martin Nadeau, représentant
Princeville	6 356	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Marie-Claude Chouinard
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	Éric Chartier

Formant quorum sous la présidence de M. Mario Fortin, préfet et maire de la ville de Plessisville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**La MRC de L'Érable n'étant pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021 adopté le 23 juin 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes, ces dernières sont invitées à assister à la séance par le biais d'une diffusion simultanée sur Zoom. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et la séance de ce jour est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Administration
 - 3.1 Diagnostic organisationnel des maires – Recommandations du comité – Adoption
 - 3.2 Centre aquatique régional de L'Érable – Demande de contribution – Autorisation
4. Ressources humaines
 - 4.1 Employé matricule 10296 – Fin d'emploi
 - 4.2 Développement économique – Ouverture de poste – Autorisation
 - 4.3 Répartitrice au service du transport – Embauche – Autorisation
5. Période de questions
6. Remerciements aux élus
7. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Mario Fortin, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Ordre du jour – Adoption

2021-09-272

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Administration

3.1 Diagnostic organisationnel des maires – Recommandations du comité – Adoption

2021-09-273

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2021-05-145, le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 19 mai 2021, a retenu les services de la firme Bourassa Brodeur Bellemare pour accompagner les membres du conseil de la MRC dans la mise en œuvre des recommandations émises à la suite du diagnostic organisationnel du conseil des maires;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, le conseil de la MRC a, par l'adoption de la résolution numéro 2021-05-146, nommé un comité de mise en œuvre des recommandations émises à la suite du diagnostic organisationnel du conseil des maires;

ATTENDU le document daté du 21 septembre 2021 soumis et comportant des recommandations émises par ledit comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu :

D'ADOPTER les recommandations proposées par le comité de mise en œuvre desdites recommandations émises à la suite du diagnostic organisationnel du conseil des maires dans le document daté du 21 septembre 2021.

M. le conseiller Gilles Fortier exprime sa dissidence sur cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3.2 Centre aquatique régional de L'Érable – Demande de contribution – Autorisation

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4. Ressources humaines

4.1 Employé matricule 10296 – Fin d'emploi

2021-09-274

ATTENDU les faits et recommandations exposés par le directeur général concernant les manquements commis par l'employé matricule 10296;

ATTENDU QUE les manquements formulés à l'endroit de l'employé sont plus amplement détaillés dans un avis qui lui a été remis afin de l'informer des raisons qui motivent la fin de son emploi;

ATTENDU QUE les manquements reprochés à l'employé matricule 10296 rompent le lien de confiance nécessaire au maintien de son emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé matricule 10296 à compter du 29 septembre 2021;

D'AUTORISER la direction générale à payer à l'employé matricule 10296 les sommes qui lui sont dues en date du 12 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Développement économique – Ouverture de poste – Autorisation

2021-09-275

ATTENDU QU'un poste de conseiller en développement économique est vacant et que celui-ci doit être pourvu dans les meilleurs délais compte tenu des besoins de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller en développement économique;

D'AUTORISER le directeur général à former le comité de sélection, composé notamment de M. Sylvain Labrecque;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2021 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Répartitrice au service du transport – Embauche – Autorisation

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Remerciements aux élus

Le préfet s'adresse aux élus dans le contexte de la période des élections municipales. Il remercie les élus qui ne sollicitent pas un prochain mandat pour leur don de soi pendant ces années où ils ont occupé la charge de maire de leur municipalité respective. Il souhaite bonne chance aux élus qui sollicitent un prochain mandat et il félicite les élus qui ont été réélus par acclamation.

7. Levée de la séance

2021-09-276

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu que la séance soit levée à 16 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Fortin, préfet

Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier